

# PROVINCE DU HAINAUT

## COMMUNE DE DOUR

-----  
TRAVAUX D AMELIORATION DU CHEMIN DES CROIX ET D UN TROTTOIR A LA DREVE  
JOUVENEAU  
(2M20-066)

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Nom	Société	Téléphone	Courriel	Prés.	Diff.
Pascal DEBIÈVE	Commune de DOUR		<a href="mailto:pascal.debieve@communedour.be">pascal.debieve@communedour.be</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thomas HOUZE	SPW		<a href="mailto:thomas.houze@spw.wallonie.be">thomas.houze@spw.wallonie.be</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Johan BRIDOUX	ORES		<a href="mailto:botwal.rml@ores.be">botwal.rml@ores.be</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabelle PIRE	C2 Project	0475 83 65 35	<a href="mailto:isabelle@c2project.be">isabelle@c2project.be</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#### Contexte

Travaux de voirie de façades à façades pour le chemin des Croix et travaux de trottoirs côté impair à la drève Jouveneau.

#### Réunion plénière

Une première réunion a été organisée le 22/02/2021.

Étaient présents, les TEC, la zone de secours, les services de police, l'urbanisme, la commune de Dour ainsi que le SPW DG01.

Aucune remarque de mobilité n'a été formulée.

#### Réunion Impétrants

##### SWDE

- Pas concerné

##### PROXIMUS

- Pas concerné

## ORES

- Pose côté pair en trottoir au chemin des Croix du n°2 au 40 (gaz et HT).
- Pose côté impair à la drève Jouveneau du 29 au 41 de la rue de la Drève (Gaz).
- Une tranchée impétrants sera mise à disposition par l'AC dans la zone des travaux, à savoir côté pair au chemin des Croix et côté impair à la drève Jouveneau
- La zone entre les deux rues dont le trottoir est récent ne sera pas ouverte dans le cadre de ces travaux ; Ores devra ouvrir avec ses équipes
- Au vu de l'encombrement des trottoirs des postes de sondages, baïonnettes et tunnel devront être prévus.

## Commune de Dour

- L'AC insiste pour que les travaux impétrants (Ores) suivent et s'accordent au planning des voiries.
- Un statage sera prévu au CSC pendant la période des travaux Ores dans la tranchée commune. Il sera prévu sans indemnité pour l'entreprise.
- Le chantier sera divisé en 2 phases (chemin des Croix et drève Jouveneau) afin de permettre les déviations.
- La commune transmet les plans de déviation au BE.
- Un délai par phase sera prévu au CSC.
- Une phase ne pourra démarrer que quand la précédente sera terminée (excepté la couche d'usure de l'hydrocarboné).
- Le dossier projet doit passer au Conseil Communal de mai. Remis du dossier début mai.

## Conclusion

- Le BE vérifie si les quantités de la tranchée impétrants rentrent dans les quantités prévues du RQT.
- Elle sera faite côté pair au chemin des Croix et impair à la drève Jouveneau.

<b>1. Note Générale</b>
-------------------------

A l'examen des points ci avant, chaque participant est invité, sous les dix jours à compter de la notification, à faire part de ses remarques ou de contacter le bureau d'études si des éléments de réponse doivent lui être connus. Le procès-verbal qui n'a pas fait l'objet de remarques dans un délai de **dix jours** est réputé approuvé.

Dressé le 22/04/2021 par



Isabelle Pire  
Gestionnaire de projets  
C<sup>2</sup>PROJECT